Petit précis à l'usage des professionnel·les

Pour **accompagner** les **femmes étrangères victimes de violences**.

FR-CIDFF
Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles
Centre – Val de Loire

CIDFF
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
Indre-et-Loire
Eure-et-Loir

Centre-Val de Loire
www.centre-valdeloire.fr

PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE)

Publication : Fédération Régionale des CIDFF Centre-Val de Loire, 60 quai des Augustins, 45100 Orléans.
SIRET : 50785186300039 / **Directrice de Publication :** Mathilde Brière
Équipe projet : rédaction par Fanny Collard et Juliette Seyer, cheffes de projets égalité et prévention des violences à la FR-CIDFF Centre-Val de Loire.
Contribution et relectures par Karima Bellamine co-directrice du CIDFF37&28, Joëlle Jedryka présidente de la FR-CIDFF et du CIDFF37&28, Aurélie Latoures co-directrice du CIDFF37&28 et Ophélie Widen juriste au CIDFF37&28.
Conception : Fédération Régionale des CIDFF Centre-Val de Loire.
Illustrations : © Freepik.
Mise en page : Flore Lebreton chargée de communication à la FR-CIDFF Centre-Val de Loire.

Toute reproduction interdite - Ne pas jeter sur la voie publique - Mars 2024 - Impression Flyeralarm

Table des matières

Nos associations 4
Contexte 4
Pourquoi un accompagnement spécifique 6
Des violences multiples et protéiformes 6
Des freins spécifiques 7
Prise en charge, stéréotypes et transculturalité 8
Les femmes étrangères ont des droits ! 10
Pour résumer : des vulnérabilités à prendre en compte dans l'accompagnement 12
Mes contacts utiles 13
Des outils à avoir sous la main 15
Pour se former et s'informer 15
Des supports pour faciliter le repérage des violences et en parler avec les victimes 16
Des ressources à mettre à disposition des victimes 17

Nos associations

Les **Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles** - CIDFF exercent une **mission d'intérêt général** confiée par l'État, dont l'objectif est de **promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes** et de **favoriser l'autonomie sociale**, **personnelle** et **professionnelle** des femmes.

Contexte

Au sein des associations du réseau des CIDFF Centre-Val de Loire, **les femmes étrangères de nationalité tierce à l'UE représentent 14,5% des femmes reçues en entretien d'information sur les droits par nos juristes en 2021**, soit 576 femmes, dont **214 femmes primo-arrivantes**[1]. **Pour la moitié d'entre elles, des problématiques de violences sont repérées**. Toutefois, des freins importants sont identifiés dans leur accès aux droits : **la complexité des situations juridiques croisant droit des personnes étrangères et droit international privé**, la **barrière de la langue**, **l'assujettissement au conjoint ou à l'entourage violent accrue par la dépendance économique et administrative**, le **repérage des violences complexifié**, la **méconnaissance par les partenaires des dispositifs de protection** (ordon-

[1] C'est-à-dire qu'elles sont titulaires d'un titre de séjour, sont arrivées il y a moins de 5 ans en France pour la première fois et pour s'y installer durablement. Elles doivent avoir signé le Contrat D'intégration Républicaine (CIR). Cet engagement « est conclu entre l'État français et tout étranger non européen admis au séjour en France souhaitant s'y installer durablement, sauf exceptions. Le signataire s'engage à suivre des formations pour favoriser son insertion dans la société française » (Source : Qu'est-ce que le contrat d'intégration républicaine ?, Service Public. Site officiel de l'administration. *Qu'est-ce que le contrat d'intégration républicaine ?* https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17048#:~:text='agit%2Dil%20%3F-,Le%20contrat%20d'int%C3%A9gration%20r%C3%A9publicaine%20(CIR)%20est%20conclu%20entre,formations%20qui%20vous%20sont%20demand%C3%A9es.)

nance de protection, régularisation ou demande d'asile dans le cadre des violences...). Le parcours des femmes étrangères est marqué par des problématiques spécifiques, tant en termes de continuum des violences que de double discrimination subie en tant que femmes étrangères.

Afin de répondre à ces enjeux, **le réseau régional des CIDFF de la région Centre-Val de Loire met en place en 2023 un projet d'envergure visant à améliorer l'accès aux droits des femmes étrangères**, accompagner les femmes étrangères victimes de violences dans leur processus de sortie des violences, lutter contre la double peine qu'elles peuvent subir et favoriser leur intégration et leur autonomie.

Pour faciliter le repérage, l'orientation et améliorer l'accompagnement des femmes étrangères victimes de violences, le réseau des CIDFF propose un outil pour faciliter l'accès aux ressources existantes. En effet, de très nombreux guides et livrets sont déjà disponibles. **Cet outil permet d'identifier lesquels mobiliser et dans quel contexte**. Il rappelle également les enjeux associés aux violences spécifiques que vivent les femmes étrangères et encourage à les prendre en compte dans leur accueil et accompagnement.

Les témoignages présents dans ce guide sont issus de notre rapport « Améliorer l'accueil et l'accompagnement des femmes étrangères : une enquête pour éclairer les violences systémiques subies par les femmes étrangères et identifier des leviers d'action » co-réalisée par la FR-CIDFF et le CIDFF37&28 et publiée en 2023.

Pourquoi un accompagnement spécifique ?

« Comme je suis étrangère, je n'ai pas de droits ».

Ces mots, régulièrement entendus de la bouche des femmes étrangères victimes de violence, nous rappellent qu'accéder à leurs droits représente pour ces dernières un combat permanent. Combat qui leur semble parfois perdu d'avance.

Elles sont victimes de violences parce qu'elles sont femmes. Mais également, parce qu'elles sont étrangères. Les violences qu'elles subissent se situent à la croisée de leur identité de femme et de leur statut de personne étrangère, au confluent du sexisme, du racisme et de la xénophobie ; on parle alors de « double violence ».

Des violences multiples et protéiformes

Les violences auxquelles les femmes étrangères[2] font face sont protéiformes et peuvent être omniprésentes ; elles se manifestent par les violences conjugales, le mariage forcé, les mutilations sexuelles féminines, ou encore par la traite des êtres humains, etc. Elles débutent parfois dès l'enfance, au pays d'origine, se poursuivent pendant le parcours migratoire et perdurent dans le pays d'accueil. Surexposées aux violences, les femmes de nationalité étrangère semblent en outre davantage invisibilisées. Preuve s'il en est que leur situation n'a pas été abordée lors du Grenelle des violences conjugales en 2019. Par ailleurs, presque aucun indicateur ne permet de mesurer l'ampleur de ces violences en France, ni d'en matérialiser l'existence. Cette absence de données contribue à occulter cette problématique et ne permet pas une prise de conscience collective du phénomène. Si très peu de chiffres existent[3] la Fédération Nationale Solidarité Femmes relevait

[2] Soit des femmes qui migrent pour de multiples raisons, de manière légale ou illégale.

cependant en 2019 que 22% des appels au 3919 renseignés concernaient des femmes étrangères[4]. La Fédération observait également que « (...) ces femmes cumul[aient] plusieurs facteurs de vulnérabilité. Notamment, en termes de logement, de ressources financières, d'insertion professionnelle, d'accès aux droits[5] ... ».

Des freins spécifiques

> ***« (...) La solitude d'être ici, de ne pas savoir où aller. Par rapport à mon statut, je ne voyais personne ... Pour mes papiers, la solitude ... parce que je me posais plein de questions, est-ce que si j'ouvre une porte, est-ce que ça va être une erreur et tout le reste. Donc voilà, ça bouillonnait beaucoup dans ma tête, je me sentais toute seule et voilà. Et j'ai trouvé des mots à mettre dessus. ».***

L'isolement de ces femmes peut être renforcé par la barrière de la langue, l'absence de ressources relationnelles et de repères dans la société d'accueil.

Lorsqu'elles sont sans papiers, la peur de l'expulsion et la méconnaissance de leurs droits génère une réticence encore plus grande à s'adresser aux forces de l'ordre ou aux professionnel·les du droit. L'irrégularité du séjour peut également compliquer leur accès à l'institution judiciaire ou à un hébergement pérenne. Dans les situations de violences, elles peuvent également, parce qu'elles sont étrangères, se retrouver confrontées à des violences administratives et institutionnelles. En outre, lorsqu'elles sont en possession d'un titre de séjour, celui-ci est souvent lié au statut de leur conjoint. En résulte une dépendance admi-

[3] Quelques semaines avant la publication de notre rapport, une étude menée à Marseille et portant sur l'incidence des violences sexuelles chez les demandeuses d'asile en France a été publiée dans la revue scientifique « The Lancet Regional Health ». Ce travail d'enquête quantitative aux résultats édifiants met en évidence la vulnérabilité de ces femmes et leur surexposition aux violences sexuelles après leur arrivée sur le territoire par rapport à la population française générale. Pour en savoir plus : Khouani, J., Landrin M., Cohen Boulakia, R., Tahtah, S., Gentile, G., Desrues, A., Vengeon, M., Loundou, A., Barbaroux, A., Auquier, P., Jego, M., (2023). Incidence of sexual violence among recently arrived asylum-seeking women in France: a retrospective cohort study.*The Lancet Regional Health - Europe*, 34. https://www.thelancet.com/journals/lanepe/article/PIIS2666-7762(23)00150-3/fulltext

[4] Solidarité Femmes Fédération Nationale. (2020). *Extrait de l'analyse globale des données issues des appels au « 3919-Violences Femmes Info »*, p.31. https://solidaritefemmes.org/wp-content/uploads/2023/06/pdf-2019-compressed.pdf

[5] *Ibid.*

nistrative qui peut constituer un frein supplémentaire face à l'emprise de leur(s) agresseur(s). Dans les situations de violences conjugales, le titre de séjour, sésame pour accéder à l'indépendance économique et exercer leurs droits, devient de fait l'objet d'un chantage constant.

La chercheuse et Ingénieure en Projets en Économie sociale et solidaire, Déléguée régionale Alsace et Lorraine de la Cimade, Françoise Poujoulet parle quant-à-elle de « triple peine » des femmes étrangères :

> ***« Ces femmes subissent une triple violence, la violence de leur conjoint, la violence administrative, la violence de la non-reconnaissance de ce qu'elles ont vécu. Le chemin de la reconstruction pour ces femmes est alors particulièrement compliqué.[6] ».***

Tous ces éléments entravent l'accès à l'information sur leurs droits mais également aux dispositifs de protection existants. Les femmes étrangères victimes de violences semblent plus difficiles à atteindre, à repérer et donc à informer pour les acteurs et actrices en charge de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Prise en charge, stéréotypes et transculturalité

> ***« (...) donc même si tu travailles toute ta vie en France, tu paies tes impôts, etc. Tu restes une femme étrangère, même si t'as la nationalité française, tu es une personne étrangère. Donc juste l'appartenance géographique ; ça t'enlève l'humanité. ».***

> ***« Il y a la contrainte culturelle, des préjugés comme quoi on est venus de pays sous-développés entre guillemets donc automatiquement on est aptes à supporter quoi que soit, même un mari maltraitant. [...] Automatiquement, si tu viens du Maroc ou du Congo ou de n'importe quel pays africain voilà, automatiquement tu es apte à supporter... voilà, c'est normal ».***

[6] Poujoulet, F., (2015) « Femmes étrangères victimes de violences conjugales en France : la triple peine », *Revue de l'Institut de Sociologie*, 85, 155-175, p.172.

Lorsque des violences sont identifiées et que malgré les freins cités, les femmes reçoivent le soutien de professionnel·les, elles se heurtent à d'autres obstacles tout au long de leur parcours. Le premier réside dans les représentations et les stéréotypes associés à la figure de la femme étrangère, pouvant constituer une entrave majeure dans leur accès aux droits. Ainsi, les femmes étrangères témoignent du sentiment de rejet, qui peut accentuer l'isolement et parfois entrainer de l'auto-censure. Les auteurs de violences puisent dans les stéréotypes racistes et sexistes de la femme étrangère « profiteuse », qui viendrait seulement pour les aides et pour les papiers, « menteuse » et « vénale » pour renforcer leur ascendant sur elles. Des stéréotypes intégrés par les individus, et qui peuvent générer une défiance de leur part et des institutions à l'égard des femmes étrangères, dont l'honnêteté est remise en question. **C'est le cas, par exemple, quand les femmes étrangères sont systématiquement suspectées d'être en couple ou mariées pour obtenir des papiers ou que les récits de violences sont minimisés au regard de leur supposée « endurance ».**

Les idées reçues sur les femmes étrangères sont multiples et affectent considérablement leur intégration : on les imagine sans ressources, sans diplômes, femmes au foyer, etc. Pourtant, à rebours de ces idées préconçues, en 2022, elles représentent 51% des personnes immigrées en France[7] et sont souvent seules. En 2019, 35 % des femmes primo-arrivantes sont diplômées du supérieur contre 23 % sans diplôme. Elles sont donc plus diplômées que les hommes primo-arrivants (25 % sont diplômés du supérieur, 30 % n'ont pas de diplôme), ce qui contraste avec l'idée reçue qu'elles ne seraient pas aptes à travailler et recluses au foyer. Elles sont aussi plus diplômées que la population française dans son ensemble (20 % de personnes diplômées du supérieur et 23 sans diplôme) et en moyenne plus diplômées que la population de leur pays d'origine[8]. En effet, migrer nécessite d'avoir certaines ressources, des moyens financiers et matériels. Ces stéréotypes ne sont pas sans conséquences, et peuvent être à l'origine d'un fort sentiment de déclassement, notamment professionnel, à leur arrivée en France.

[7] Insee, (2021). « L'essentiel sur… les immigrés et les étrangers. » : https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212#onglet-1

[8] Ministère de l'intérieur, Direction générale des étrangers en France. (2020). Les primo-arrivants en 2019, un an après leur premier titre de séjour : premiers résultats de l'enquête Elipa 2. Info Migrations, 98. https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Actualites/Focus/Les-primo-arrivants-en-2019-un-an-apres-leur-premier-titre-de-sejour-premiers-resultats-de-l-enquete-Elipa-2

De plus, les violences subies peuvent avoir un retentissement sur la santé des femmes concernées, et être responsables de psycho-traumatismes qui peuvent s'exprimer de différentes manières. Ces violences s'accompagnent souvent d'une destruction de l'estime de soi et peuvent mener à des états dépressifs. Le manque de structures de soins en santé mentale, ou leur saturation, ne permettent pas toujours une prise en charge adaptée.

La méconnaissance de l'impact du psycho-traumatisme[9] par les professionnel·les peut également complexifier l'accompagnement au récit de vie, et donc mettre en péril l'accès aux droits. En effet, régulièrement associés à des troubles de concentration, d'attention et / ou de mémoire, les psychotraumatismes peuvent affecter la capacité des demandeurs d'asile à relater leur parcours d'exil[10].

Ainsi, il est plus que nécessaire pour les professionnel·les de créer des espaces permettant aux femmes de se livrer sans jugement et à leur rythme.

Les femmes étrangères ont des droits !

« Le fonctionnaire de police qui m'a reçu, il m'a rien demandé qui puisse me mettre mal à l'aise. Il m'a juste demandé "vous avez une pièce d'identité ?". Il a vu que j'ai commencé à transpirer un peu. Il a dit : non "je veux juste un document, Madame, où il y a votre nom, prénom, date de naissance et nationalité". J'ai donné ma carte médicale et il a fait "aucun problème". Il m'a pas dit "comment vous êtes rentrée en France ?", ni rien. Et il m'a même dit "Madame, vous dites ce que vous avez envie de dire, si vous avez oublié des choses, vous pourrez revenir pour nous dire. Et nous ne sommes pas la police des frontières, que vous ayez les papiers ou pas vous avez des droits" ».

[9] Pour en savoir plus sur l'effet du psychotraumatisme, voir l'article qu'y consacrait la précédente responsable communication / plaidoyer du Centre Primo Lévi : Vuillard, J., (2018). « Le psycho-trauma : effets, risques et enjeux », *Mémoires*, (N° 73), p. 5-7. DOI : 10.3917/mem.073.0005. URL : https://www.cairn.info/revue-memoires-2018-2-page-5.htm

[10] *Ibid.*

Des dispositions protectrices, méconnues et parfois peu appliquées, existent pourtant, notamment en matière d'accès au séjour.

Rappelons également que toute personne même sans papiers peut déposer plainte !

En ce qui concerne le droit au séjour, des dispositions sont prévues par la loi afin de protéger les victimes. Celles-ci peuvent varier en fonction de chaque situation.

Des possibilités de régularisation ou de renouvellement du titre de séjour existent notamment dans les cas suivants (liste non exhaustive) :

- **Dans certaines conditions, pour les femmes disposant d'un titre de séjour « conjointe de français », « conjointe de réfugié », ou arrivées par le regroupement familial qui sont victimes de violences conjugales ou intrafamiliales**
- **Les personnes bénéficiaires d'une ordonnance de protection**
- **Les personnes victimes de la traite des êtres humains ou de proxénétisme qui ont témoigné dans une procédure ou porté plainte dans une procédure pénale**
- **Les personnes engagées dans un parcours de sortie de la prostitution**
- **Les persécutions fondées sur le genre vécues dans le pays d'origine peuvent également constituer un motif de demande d'asile.**

Attention : l'appréciation de ces conditions par les institutions et l'administration est parfois très restrictive. Il est impératif d'orienter les femmes vers des professionnel·les spécialisé·es en Droit des étranger·es afin de les informer sur les motifs de demande de titre de séjour les plus adaptés à leur situation[11].

[11] En effet, lorsqu'une personne sollicite une régularisation sur un fondement dont elle ne remplirait pas les conditions, elle risque de se voir notifier une obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Pour résumer : des vulnérabilités à prendre en compte dans l'accompagnement

> ***« (...) malheureusement, en étant une femme étrangère, j'arrive avec le cliché sur le front que je suis celle qui veut abuser de Monsieur pour avoir les papiers et cetera ».***

La surexposition à des violences intersectionnelles[12] et institutionnelles des femmes étrangères sont des facteurs de vulnérabilité supplémentaires qui doivent être pris en considération.

La dépendance administrative et financière de certaines victimes, frein considérable à la sortie des violences, doit être examinée par les professionnel·les.

La permanence de stéréotypes racistes et sexistes affecte les femmes de nationalité étrangère au quotidien. Ainsi, il est nécessaire d'interroger ses propres représentations culturelles afin d'améliorer la prise en charge qui leur est proposée.

Le rythme ainsi que la culture des victimes doivent également être pris en compte par les personnes en charge de leur accompagnement.

Pour aller plus loin et détailler les situations, de multiples ressources sont disponibles. Ce document vise à les recenser par thématique afin de permettre aux professionnel·les de les identifier.

[12] Crenshaw, K. W. (2005). Cartographies des marges : Intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers du Genre*, 39(2). https://doi.org/10.3917/cdge.039.0051

Mes contacts utiles

Les situations peuvent être uniques et complexes, vous pouvez solliciter des associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes étrangères victimes de violences. Vous avez des questions juridiques précises ?

Le dispositif national Ac.Sé propose un hébergement et un accompagnement éloigné géographiquement du lieu de résidence de la personne victime de traite en danger ou en grande vulnérabilité. Il agit comme pôle ressource auprès des professionnel·les en contact avec des personnes victimes, notamment par l'intermédiaire d'une permanence téléphonique joignable au **04 92 15 10 51** ainsi que des actions de formation à l'identification des victimes et l'organisation de séminaires.

Les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles militent pour l'égalité entre les femmes et les hommes et luttent contre les violences faites aux femmes. Les juristes des CIDFF informent les femmes victimes de violences sur leurs droits de façon confidentielle et gratuite dans plus de 1400 lieux de permanences répartis sur le territoire en région Centre-Val de Loire.

CIDFF du Cher : 02 48 24 00 19
CIDFF d'Eure-et-Loir : 02 47 27 54 00
CIDFF de l'Indre : 02 54 34 48 71
CIDFF d'Indre-et-Loire : 02 47 27 54 00
CIDFF du Loir-et-Cher : 02 54 42 17 39
CIDFF du Loiret : 02 38 77 02 33
fncidff.info

La Cimade, organisation spécialisée dans le Droit des personnes étrangères, défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions po-

litiques ou leurs convictions. Retrouvez les coordonnées de votre délégation sur le site de la cimade : lacimade.org.

- **Le Comede** (Comité pour la santé des exilé·es) s'engage en faveur de la santé des exilé·es et la défense de leurs droits. Il propose notamment un centre de ressources, une offre de formation ainsi que des permanences réservées aux professionnel·les : comede.org

  Permanence téléphonique sociale & juridique nationale (expertise pour faciliter l'accès aux soins de santé, aux démarches pour obtenir une couverture médicale, aux procédures concernant le droit au séjour pour raisons médicales, ainsi qu'aux autres prestations liées à la santé des personnes étrangères) : **01 45 21 63 12**, du **lundi au vendredi de 9h30 à 12h30** et le **lundi et jeudi de 14h30 à 17h30.**

  Permanence téléphonique médicale & psychologique nationale soutien pour orienter et faciliter l'accès aux services de santé mentale, aux soins médicaux, à la prévention, ainsi qu'aux aspects médico-légaux concernant les droits des personnes étrangères : **01 45 21 38 93**, du **lundi au jeudi de 14h30 à 17h30** et le **mardi matin de 9h30 à 12h30.**

- **La Fédération Nationale GAMS**, est engagée dans la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles et plus particulièrement, les mutilations sexuelles féminines, les mariages forcés et / ou précoces ainsi que les autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des filles. Retrouvez tous les outils et toutes les ressources sur leur site : federationgams.org.

- **Le GISTI** milite pour les droits des personnes étrangères. Vous pouvez retrouver toutes les ressources sur leur site. La permanence téléphonique est joignable au **01 84 60 90 26** de **15h à 18h du lundi au vendredi** et de **10h à 12h le mercredi et le vendredi.**

- **Le site internet Info droits étrangers** créé par l'association **ADATE** a pour objectif de répondre aux nombreuses interrogations liées aux droits des personnes étrangères en France. Il s'adresse aux particuliers comme aux professionnel·les pour leur apporter des informations juridiques. Vous pouvez faire vos demandes directement en ligne :

info-droits-etrangers.org ou contacter la permanence téléphonique du **lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 au 04 76 44 51 85.**

- **Le service Infos-Migrants** de ISM Interprétariat peut vous renseigner lorsque que vous avez une question sur le droit des étrangers au **01 53 26 52 82 du lundi au vendredi.**

- **Mouvement du Nid – France** est une association reconnue d'utilité publique agissant en soutien aux personnes prostituées. Certaines antennes sont agrées associations Parcours de Sortie de la Prostitution (PSP). Retrouvez la délégation de votre territoire : mouvementdunid.org.

Des outils à avoir sous la main

Pour se former et s'informer

- **Les ressources pour se former sur les violences sexistes et sexuelles mises à disposition par la** MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains[13]) sur le site Arrêtonslesviolences.org : des outils de formation et de communication destinés aux professionnel·les y sont accessibles et traitent notamment des **violences conjugales, sexistes et sexuelles, du risque de mariage forcé, de la traite des êtres humains et des mutilations sexuelles féminines.** Des modèles d'attestation, de certificats et leur notice explicative sont également accessibles. La rédaction de ces documents par les professionnel·les permettent aux victimes de réunir des éléments objectifs de preuve. Dans la rubrique « J'ai besoin d'aide », le site internet s'adresse également aux victimes qui pourront y trouver des conseils, une information sur leurs droits et un

[13] La MIPROF a été créée en 2013 et a notamment pour mission d'assurer la formation des professionnel. les en matière de violences faites aux femmes via l'élaboration d'outils pédagogiques et l'organisation de rencontres interprofessionnelles. Jouant le rôle d'observatoire national des violences faites aux femmes, elle participe à la diffusion des données statistiques qui les concernent. Elle est également responsable de l'animation de la stratégie de protection des femmes victimes de violences et de la coordination du plan national de la lutte contre la traite des êtres humains.

accès à la plateforme de signalement en ligne. La MIPROF a également publié en 2022 un guide de formation à l'usage des professionnel·les sur l'Identification et la protection des victimes de traite des êtres humains, avec la contribution de plusieurs acteur·ices spécialisé·es.

Des guides pratiques

Le Petit guide pour conjuguer la migration au féminin réalisé par la Cimade pour déconstruire les idées reçues et les stéréotypes sur les femmes migrantes, un outil nécessaire et toujours d'actualité malgré son ancienneté (2013).

Le Guide Victimes de violences : Comment mieux accompagner les personnes étrangères ? par La Cimade qui contient également un annuaire pour faciliter les orientations des personnes accompagnées (2022).

Le Guide d'accompagnement des filles et jeunes femmes en danger de mariage forcé élaboré par l'Observatoire des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis et le kit pédagogique qui l'accompagne (2022) pour mieux accompagner et sensibiliser au mariage forcé.

Des supports pour faciliter le repérage des violences et en parler avec les victimes :

Le Violentomètre : ce support de prévention et de repérage des violences a été créé par l'Observatoire des Violences faites aux femmes de Saint-Denis et l'association En Avant Toute(s). Il existe également en 13 langues et facilite ainsi la détection des violences malgré la barrière de la langue : anglais, espagnol, italien, portugais, roumain, russe, arabe, turc, chinois, farsi, corse, catalan et japonais. Plus d'information par sur le site du Centre Hubertine Auclert : www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/publication/le-violentometre

- **L'outil de repère à destination des femmes étrangères « Suis-je victime de violences ? »** créé par la FRCIDFF Centre-Val de Loire et le CIDFF 37&28 avec le concours de plusieurs femmes étrangères victimes de violences. Inspiré du Violentomètre, il facilite le repérage des violences dont sont spécifiquement victimes les femmes étrangères.

- **Le site internet AmourSansViolence.fr** propose plusieurs ressources qui favorisent le repérage et la compréhension du mécanisme des violences, dont des clips des vidéos et des outils comme **le cycle des violences.** Présenter ce schéma aux victimes peut permettre de faciliter leur identification des différentes phases des violences, et les encourager à se reconnaître en tant que victime.

Des ressources à mettre à disposition des victimes

- **Une plateforme incontournable : www.womenforwomenfrance.org.** Traduite en 16 langues, ce nouveau portail de ressources a été conçu pour aider toute personne confrontée à des violences conjugales en France. Vous pouvez y retrouver toutes les informations sur l'argent, le logement, la séparation, l'ordonnance de protection, le droit au séjour, etc. Une lettre aux services de police Women for Women France destinée aux services de police français y est proposée et pourra aider à communiquer avec eux : Lettre à présenter aux services de police - Women For Women France.

- **La plaquette « Violences au sein du couple. Toutes les femmes ont des droits » produite par la FNCIDFF (2021)** rappelle de manière synthétique aux femmes étrangères leurs droits fondamentaux et les moyens d'agir lorsqu'ils ne sont pas respectés.

- **Le guide « Les droits des femmes étrangères » par le CIDFF Bourgogne Franche Comté** (2019) accessibles en 7 langues permet d'avoir toutes les informations essentielles sur les droits des femmes étrangères : Guide droits des femmes etrangeres (cidff.info).

- **Le site internet memo-de-vie.org** créé par **l'association France Victimes** propose à toutes les victimes de violences un outil qui contient : un journal intime pour garder une trace de leur vécu, un espace de stockage pour enregistrer et sécuriser leurs documents ainsi qu'une bibliothèque contenant plusieurs articles pour s'informer. Une plateforme très utile à communiquer aux femmes victimes !

- **App'Elles**, une application qui permet aux victimes d'alerter rapidement les secours ou de trouver une aide professionnelle.

- **Le projet « Jasmine » de Médecins du Monde :** Médecins du Monde est une association non-abolitionniste, elle propose le programme « Jasmine » qui vise à lutter contre les violences faites aux « travailleur(euse)s du sexe » (suivant la terminologie utilisée par l'association) dans leur activité. La plateforme met à disposition diverses ressources concernant les violences, la santé et les droits et permet de signaler des violences et de trouver une structure d'aide et d'accueil : projet-jasmine.org.

- **La plaquette d'information relative au Parcours de Sortie de la Prostitution** réalisée par la **la Fédération Régionale des CIDFF Centre – Val de Loire.**

- **Le réseau « Excision, parlons-en ! »** met à disposition des ressources sur la thématique des mutilations sexuelles ainsi qu'un espace de discussion anonyme et sécurisé à destination des victimes en collaboration avec l'association « En Avant toute(s) ! ».

FR-CIDFF

Fédération régionale des centres
d'information sur les droits
des femmes et des familles

Centre – Val de Loire